



Tarifs Portage des repas

Tarifs à compter du 1er janvier 2014 :

<u>Pour une personne seule</u>	<u>Pour un couple</u>	Tarifs
<i>Ressources mensuelles</i>	<i>Ressources mensuelles</i>	
Jusqu'à 835 €	Jusqu'à 1.451 €	7,30 €
De 836 € à 894 €	De 1.452 € à 1.549 €	7,30 €
De 895 € à 1.009 €	De 1.550 € à 1.696 €	7,30 €
De 1.010 € à 1.090 €	De 1.697 € à 1.754 €	8,00 €
De 1.091 € à 1.140 €	De 1.755 € à 1.818 €	8,00 €
De 1.141 € à 1.258 €	De 1.819 € à 1.921 €	8,00 €
De 1.259 € à 1.423 €	De 1.922 € à 2.134 €	9,75 €
Au-delà de 1.423 €	Au-delà de 2.134 €	10,65 €

Pour les bénéficiaires de l'aide sociale, le tarif appliqué est celui arrêté par le Conseil Général (9,35 € au 01.02.2013 - Participation du Conseil Général : 5,86 € et participation de l'utilisateur : 3,49 €).